

IEP 2027

Méthodologie et conseils

Plus de 75 fiches

pour réussir l'épreuve de
Questions contemporaines

La paix

Synthèse complète sur « La paix » : concepts-auteurs-problématiques

Les textes fondamentaux et exemples pour nourrir vos copies

Dissertations corrigées

Rédigé par des
enseignants spécialistes
des concours IEP

Coordination
René Rampoux



Concours commun d'entrée en 1^{re} année d'IEP/Sciences Po

IEP 2027

plus de **75 fiches**
pour réussir l'épreuve de
questions contemporaines

La paix

Ouvrage coordonné par René Rampnoux



Conception graphique intérieur : Aline DEVILLARD

Mise en pages : Nicolas ROBIN

ISBN 9782340-116504

Dépôt légal : septembre 2026

©Ellipses Édition Marketing S.A.

8/10 rue la Quintinie 75015 Paris



Le Code de la propriété intellectuelle et artistique n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.editions-ellipses.fr

Liste des auteurs

Timoté BIGUENET, diplômé en sciences politiques, investit les sujets politico-économiques public-privé.

Aymeric BONNIN est professeur de Philosophie et de Sciences politiques, et chargé de cours à l'université de Bordeaux.

Melen BOUETARD, diplômé de l'IEP de Grenoble, travaille dans la diffusion cinématographique.

Laurence BRIDAY, professeure agrégée en Sciences sociales, enseignante en Classe préparatoire en Sciences politiques au lycée Camille Vernet de Valence (26).

Charles BROZILLE, diplômé de sciences po, ancien élève IRA, est attaché principal de préfecture.

Isabelle-Rachel CASTA, professeur émérite de littérature à l'université d'Artois, travaille pour le CNED (agrégation), et dirige une collection RLM chez Minard-Garnier ; elle participe à de nombreux colloques, et est membre du conseil de son Laboratoire, Textes et Cultures, UR 4028.

Aude CATTEAU-SAINFEL, agrégée de Lettres modernes, docteur en Littérature française, a participé à la rédaction du *Dictionnaire Jean-Giraudoux*, Honoré Champion 2018.

Isabelle CLOCHARD, master 1 Lettres-Langues, formatrice en Culture générale et Expression pour les BTS tertiaires, CFA-CFP La Providence, à Cholet, auteure également pour les éditions Ellipses.

Bertrand CONNIN, directeur Marketing d'une entreprise innovante, juriste en droit des médias et consultant en Communication/Stratégie de développement. Intervient régulièrement dans la presse pour livrer ses analyses économiques et politiques.

Nathalie FAGOT, agrégée de Lettres modernes, enseignante à Sciences Po Nancy et au lycée H. Poincaré de Nancy. A publié un essai sur la correspondance : *La Lettre en Europe* avec M.-C. Grassi, en 2021 chez Complicités, ainsi qu'un recueil de nouvelles : *Contes primitifs, amers récits*, en 2023, chez le même éditeur.

Cléo FAUQUET est enseignante à l'Inspé d'Aix-Marseille Université, doctorante contractuelle au croisement des Sciences de l'éducation et de la formation, ainsi que des Sciences de l'information et de la communication.

Faustine FRERING est une ancienne élève de Sciences Po Grenoble. Particulièrement intéressée par les Relations internationales, elle est l'autrice d'un podcast académique consacré aux perceptions de la guerre russo-ukrainienne en Europe du Nord et dans la région baltique.

Benoît GAUTIER, diplômé en sciences politiques, est attaché parlementaire.

Michèle GIRAudeau est agrégée et docteur d'État en Études grecques. Elle est l'auteur de *Les notions juridiques et sociales chez Hérodote*, De Boccard 1984 ; *L'Aventure*, Ellipses 1998 ; *Histoire de bêtes*, Ellipses, 2001, et a été professeur de Chaire supérieure au lycée Camille Jullian de Bordeaux.

Nicolas GRENIER, ancien élève de Sciences Po Paris, enseigne la Culture générale.

Philippe HENRY enseigne la Philosophie en tant que professeur certifié au lycée Pierre de la Ramée de Saint-Quentin, diplômé de l'université de Bourgogne.

Franck JACQUET, agrégé d'histoire, diplômé de Sciences Po Lille, Paris et de l'ESCP. Fondateur de l'Institut saint Dominique. Enseignant du Secondaire et du Supérieur en sciences humaines et sociales.

Gilles JAILLOT, ancien élève de l'ENA, magistrat financier, a dirigé le centre de Prépa ENA de l'IEP de Grenoble, et est co-auteur d'ouvrages sur les *Enjeux du monde contemporain et les relations internationales* (éditions Ellipses).

Marin JOLY, avec un double cursus en Droit et en Sciences politiques, participe à des actions de formations de haut niveau.

Valérie LAMBERT, docteure en Linguistique, professeure de Culture générale en BTS et formatrice au CASNAV de Versailles. Chargée de cours en Sciences du langage à Paris Nanterre et Sorbonne Université. Préparatrice au concours interne de L'École de l'Air et de l'Espace et au concours d'entrée de l'IEP de Saint-Germain-en-Laye. Participe à l'ouvrage *BTS français, fiches de culture générale et expression* (éditions Ellipses).

Bénédicte LANOT, docteur *es* Lettres, a enseigné en Classes préparatoires aux écoles de Commerce à Caen, au lycée Charles de Gaulle.

Frank LANOT a enseigné les Lettres en CPGE (filieres scientifiques) au lycée Victor Hugo de Caen. Son dernier ouvrage, un recueil de nouvelles, s'intitule *Dans les maisons, les secrets murmurent* paru aux éditions Fayard (Paris, 2026).

Frédéric MANZINI, agrégé et docteur en Philosophie, enseigne actuellement en Classes préparatoires littéraires au lycée Jean Jaurès de Montreuil.

Olivier MATHIAN est formateur en Culture générale et Expression et auteur chez Ellipses.

Martin MULLER travaille auprès de *think tanks* et pour des médias internationaux. Formé à la recherche en Relations internationales et au journalisme, il a débuté sa carrière à l'Institut Montaigne avant de se lancer en tant qu'indépendant. Il est diplômé de Sciences Po Bordeaux, de Cardiff University et de la Luiss Guido Carli.

Évelyne OLÉON, agrégée de Philosophie, est enseignante au lycée français de Rome.

Jacques ORÉFICE, docteur en Médecine, gynécologue-acoucheur, DIU de Médecine du Don, directeur de collection 2016-2020 « Les Essais écossais ».

Valérian RABOT, diplômé de Sciences Po Grenoble et d'HEC Paris, en charge de partenariats public-privé dans un grand groupe, est enseignant en IEP.

René RAMPNOUX est agrégé en Économie & Gestion, auteur de *l'Histoire de la pensée occidentale*, Ellipses.

Sophie ROCHEFORT GUILLOUET enseigne l'Histoire de la Route de la Soie et l'Histoire de l'Art à Sciences-Po Paris sur le campus Europe Asie, l'histoire à l'Université de Rouen, dans la section Humanités et Monde Contemporain et l'Histoire de l'Art de l'Asie à l'Institut catholique de Paris.

Kilien STENGEL est docteur en sciences de l'information et de la communication, chercheur associé dans différents laboratoires. Enseignant et responsable de l'université des sciences gastronomiques et des Rencontres François Rabelais, à l'université de Tours (IEHCA – Villa Rabelais), il développe des recherches sur les patrimoines alimentaires, la culture culinaire, la communication et la transmission des savoirs. Auteur d'un grand nombre d'ouvrages, il dirige plusieurs collections scientifiques et organise de nombreuses actions de médiation scientifique.

Christophe VERNEUIL, agrégé et docteur en Histoire, est maître de conférences en Histoire contemporaine à l'université de Picardie Jules-Verne et a publié plusieurs ouvrages chez Ellipses.

Introduction générale

L'épreuve de Questions contemporaines du concours offre toujours le choix au candidat avec une question ciblée sur chacun des deux thèmes.

Pour réussir cette épreuve, cet ouvrage vous propose :

- des conseils de méthode illustrés par des exemples précis;
- de cerner la nouvelle notion introduite pour 2027 : la Paix;
- d'en approfondir par des fiches synthétiques toutes les dimensions;
- de fonder votre propre perception sur des fiches de lecture d'ouvrages de référence;
- de vous essayer à la dissertation par des thèmes avec correction.

Utilisez cet ouvrage selon votre inspiration ; la séquence peut être rompue car il importe surtout que vous ayez l'envie de connaître, le vrai gage de la réussite car vous façonnez ainsi votre savoir.

Méthodologie

par Nathalie Fagot

■ L'épreuve, fiche technique

- **Nom de l'épreuve** : Examen commun d'entrée en première année
- **Discipline** : Questions contemporaines
- **Durée** : trois heures
- **Coefficient** : 3
- **Format** : deux sujets au choix, correspondant aux deux thèmes de préparation annuels
- **Annales**

Thèmes et sujets 2026

- Thème 1 : Solidarités. Sujet 2026 : Les politiques publiques de solidarité sont-elles adaptées aux enjeux contemporains ?
- Thème 2 : Le vivant. Sujet 2026 : La défense du Vivant doit-elle tenir compte d'enjeux sociaux ?

Thèmes et sujets 2025

- Thème 1 : Solidarités. Sujet 2025 : « La solidarité, vecteur de société. »
- Thème 2 : Le corps. Sujet 2025 : « Le corps, une affaire d'État ? »

Thèmes et sujets 2024

- Thème 1 : Le corps. Sujet 2024 : « Le corps est-il objet de pouvoir ? »
- Thème 2 : l'alimentation. Sujet 2024 : « L'homme est-il ce qu'il mange ? »

Thèmes et sujets 2023

- Thème 1 : La peur. Sujet 2023 : « Ce que la peur fait aux sociétés »
- Thème 2 : l'alimentation. Sujet 2023 : « L'alimentation est-elle un enjeu politique ? »

Thèmes et sujets 2022

- Thème 1 : La peur. Sujet 2022 : « La peur, une arme politique ? »
- Thème 2 : Révolutions. Sujet 2022 : « Faut-il craindre les révolutions ? »

Thèmes et sujets 2021

- Thème 1 : Révolutions. Sujet 2021 : « À la lumière de vos références historiques, culturelles ou artistiques, pensez-vous que les révolutions font table rase du passé ? »
- Thème 2 : Sujet 2021 : « À la lumière de vos expériences et de vos lectures, pensez-vous encore possible de préserver le secret aujourd'hui ? »

Thèmes 2020 : concours annulé.

- Thème 1 : Révolutions.
- Thème 2 : le secret.

Thèmes et sujets 2019

- Thème 1 : Le numérique. Sujet 2019 : « Faut-il tout dématérialiser ? »
- Thème 2 Le secret. Sujet 2019 : « Les institutions démocratiques peuvent-elles reposer sur le secret ? »

■ Les critères de notation

Les critères tournent autour de quatre pôles :

- la culture générale (le fond, les connaissances historiques, géopolitiques, philosophiques, sociologiques... ou pourquoi pas littéraire et artistiques) ;
- le raisonnement, le traitement de la problématique (cohérence et actualisation de la réflexion, pertinence et audace de la mise en relation de cette culture transdisciplinaire) ;
- la structure (le plan, l'enchaînement des idées, la qualité de l'argumentation) ;
- la langue (fluidité du style, vocabulaire, syntaxe).

■ L'épreuve

Extrêmement rapide, d'une durée de trois heures, elle demande avant tout une mobilisation de vos réflexes et de vos plus grandes qualités rédactionnelles, réflexives, et mémorielles. Elle demande d'appliquer **une méthode, et un savoir-faire** bien dominé. Tel est l'objet des pages qui suivent.

■ La dissertation, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un texte argumenté, d'une production écrite qui doit se lire comme un raisonnement dynamique, en lien direct avec la question posée. La dissertation est une « **pensée en marche** » : on doit y voir la réflexion se faire sous nos yeux, les problèmes se poser, s'exposer et se résoudre de façon vivante et captivante. Autrement dit, la dissertation est plus la photographie d'une pensée en mouvement dynamique qu'une compilation austère et statique, ou qu'un texte persuasif tentant d'imposer une vision préétablie d'un problème donné.

■ Ce qui est attendu, les pièges à éviter

Avant tout que votre travail **corresponde précisément au sujet**, et ne soit pas un raisonnement plaqué préparé à l'avance, même si bien sûr vous vous serez préparé à toutes les possibilités de problématiques. Un maître mot : l'adaptation. Vous devez être réactif au moindre élément du sujet.

■ Remarque sur le lien entre thème et sujet

Le sujet reprend presque exclusivement le terme clé du thème annuel. Ces thèmes, au regard des petites « annales » que nous avons établies au début de cette méthode, obéissent à deux caractéristiques récurrentes. Si une première catégorie de thèmes est liée au circonstanciel, la deuxième catégorie concerne les constantes de l'anthropologie, un des « universaux de l'anthropologie ». Parfois les thèmes sélectionnés contiennent ces deux aspects.

Ainsi, pour la première catégorie, nous soulignons cette année la relation entre le choix du thème de la paix, et les désordres géopolitiques qui se sont aggravés depuis 2022 : à la guerre en Ukraine s'est doublée d'une guerre au Moyen Orient, ces deux conflits concernant autant plusieurs pays européens que de nombreuses populations au Moyen Orient : la Paix ne nous apparaît-elle pas d'autant plus précieuse qu'elle semble s'éloigner ?

Pour le thème du « vivant », le choix de ce mot fait référence à ce qui précède l'homme, son histoire, tout autant que son existence. Nous sommes face à un universel absolu, bien antérieur à l'humanité. C'est donc une notion qui va au-delà de l'anthropologie. Cependant, ce même thème prend le nom d'écologie dans l'histoire des idées, et il vous faudra en connaître les grandes plumes et les grands penseurs, d'Élisée Reclus à Bruno Latour. Enfin, année après année, et ce en dépit des guerres évoquées plus haut, le vivant souffre d'autant plus des activités humaines. Incendies, persistance de l'emploi des pesticides, (l'été est toujours le moment privilégié pour reculer en matière de décisions protectrices du vivant) et malheureusement, nous pouvons relier ces deux thèmes dans la conjugaison de deux fléaux : la guerre est elle-même productrice de pollution à grande échelle, des eaux, des terres agricoles, de l'air.

Mais le thème n'est pas encore le sujet : si le premier dessine un champ assez large de réflexion, il ne donne aucune direction d'étude. Souvent le sujet va souligner les tensions inhérentes au thème. Songeons au sujet 2026 « La défense du Vivant doit-elle tenir compte d'enjeux sociaux ? » Dans cette question, les étudiants ont été amenés à appréhender la difficulté principale des politiques environnementales : elles entrent, à court terme, en contradiction parfois avec les urgences sociales et économiques. Les agriculteurs sont les premiers à rappeler leurs problématiques quand il s'agit de se passer de produits nocifs, et permis à l'étranger.

En matière de **morphologie du sujet**, tout est possible :

- sujets libellés en phrases longues, (comme les deux sujets de 2026) donnant des consignes détaillées, et bénéficiant d'une syntaxe riche et complexe se prêtant aisément à l'analyse de détail ;
- d'autres fois, les sujets ont été remarquables par leur brièveté, toujours une phrase courte, parfois non verbale, ajoutant un ou deux termes au noyau du thème. Il s'agira alors, nous le verrons dans l'analyse, de tirer la « substantifique moelle » de cet unique terme accolé au sujet ;
- ensuite, le libellé est parfois interrogatif : Très clairement, vous devez également répondre syntaxiquement de façon correcte : si la question est fermée, vous êtes invités à produire un plan didactique (thèse/antithèse/éventuellement synthèse). Exemple de question fermée : « l'homme est-il ce qu'il mange ? » ;
- Si à l'inverse la question est ouverte, alors un plan didactique ne sera pas approprié et un plan thématique lui sera préféré. Mais d'expérience peu de questions ouvertes ont été jusque-là proposées ;
- vous pouvez enfin être sensible à une certaine connotation provocatrice, dans des intitulés comme « la démocratie donne-t-elle le pouvoir au peuple ? » De tels implicites ou antiphrases doivent être soulignés : il est probable qu'ils ne soient là que pour éliminer tous ceux qui n'auront pas été sensibles à ce langage à double fond.

Ainsi, votre approche du sujet dépendra de votre capacité à déchiffrer l'implicite, à avoir pleinement conscience de la largeur du spectre couvert par le terme générique, mais aussi du fait que le thème n'est pas assez précis pour présumer d'un sujet.

■ Rappelons enfin quelques évidences : il est nécessaire...

- Que votre raisonnement soit **dynamique, évolutif, articulé**. Le lecteur doit avoir l'impression en vous lisant d'être le spectateur d'une pensée maîtrisée, mais en mouvement, posant les obstacles et les dépassant. Donc votre travail ne doit pas être un catalogue de réflexions ou remarques accumulées, si érudites soient-elles, sans cohérence d'ensemble.
- Que votre travail **réponde clairement à la question**. Même si votre dissertation est complexe, elle doit être unie dans la réponse : celle-ci pourrait tenir en une seule phrase à la fin de votre travail. Toute votre dissertation ne tend qu'à un seul but : répondre à la question posée par le sujet.
- Que le texte soit clair, **écrit dans une langue soutenue**, voire savante, mais jamais obscure : la culture générale, tant sur le fond (l'objet de ce livre) que sur la forme, (l'objet de cette méthode), est un équilibre permanent entre des connaissances accessibles à tous, mais néanmoins encyclopédique, pluri disciplinaire, touchant autant aux domaines de l'histoire que de l'actualité, de la sociologie, du droit, de l'économie, de l'art.

■ La méthode

Il s'agit ici de **la méthode à appliquer le jour de l'épreuve**. Certains vous diront que « peu importe la méthode, l'essentiel est d'en avoir une ». Cependant, le canon de la dissertation est tel que quelques évidences sont incontournables, et que le mieux est d'arriver en sachant exactement ce que vous devez faire, tant dans la succession des étapes que dans la gestion du temps.

La gestion du temps : le temps imparti étant très court, il convient de savoir à l'avance comment l'employer. Deux parties distinctes sont à délimiter :

- le travail préparatoire au brouillon (analyse du sujet, traitement de la problématique, récolte des exemples, élaboration du plan et rédaction de l'introduction ET de la conclusion) ;
- la rédaction.

Nous pouvons préconiser d'accorder un temps équivalent aux deux parties. Autrement dit, le travail préparatoire peut prendre une heure et trente minutes, au maximum. Au minimum, une heure. Cette demi-heure de différence est à ajuster par chacun. Un entraînement régulier en temps réel permettra de décider l'heure à laquelle, au mieux, on change d'activité pour se consacrer à la rédaction.

Dans le travail préparatoire, nous préconisons d'établir la rédaction, à l'avance et sur brouillon, d'une introduction ET d'une conclusion (dont nous exposerons la méthode dans la partie « rédaction »). Pourquoi ? Trois raisons sont à invoquer :

- **par gain de temps** : lorsque vous arriverez en fin d'épreuve, la fatigue et le stress ou le manque de temps vous empêcheront peut-être de trouver en quelques instants une bonne conclusion. Dans ce cas, vous serez heureux de reprendre celle que vous aurez déjà faite ;
- **par nécessité de cohérence**. En écrivant à l'avance et à la suite l'une de l'autre l'introduction ET la conclusion, vous pourrez travailler l'effet de cohérence : l'introduction posera des questions auxquelles pourra répondre directement la conclusion. Cet effet sera sensible à la lecture ;
- **par sécurité** : l'épreuve étant très rapide, et très intense, vous ne savez pas exactement dans quel état d'esprit vous arriverez à la fin de l'épreuve. Or rien n'est pire qu'une conclusion bâclée, improvisée, mal pensée, ou portant les traces de la fatigue. Dans le cas où il ne vous reste que cinq minutes et peu d'idées, la « conclusion de secours » fait son office.

1. Travail préparatoire

- 1.1. Analyser le sujet
- 1.2. Travailler la problématique
- 1.3. Faire un plan
- 1.4. Comment organiser son brouillon

1.1. Analyser le sujet

Si bref soit-il, peut-être même en raison de sa brièveté, le sujet doit être analysé avec soin. Il faut distinguer plusieurs types d'éléments à analyser et commenter au fur et à mesure sur votre brouillon.

• Les mots-clés

Parmi ceux-là, vous reconnaîtrez bien sûr le mot-clé de votre thème, mais vous prendrez soin de vous attarder également sur les autres noms communs du sujet.

Ainsi dans l'expression « défense du vivant », le mot défense mérite de s'attarder, puisqu'il peut ouvrir sur des questionnements comme « contre quoi devons-nous défendre le vivant ? » « la défense du vivant doit-elle être autoritaire, et doit-elle être menée par les gendarmes et les soldats du feu ? »

- pour le mot-clé de votre thème, vous avez toute l'année, ainsi que ce recueil, pour approfondir toutes les nuances de la notion. Ainsi, dans sa simplicité et son évidence, le mot « paix » peut aussi bien recouvrir un état de droit relevant du politique, s'offrir en articulation au mot guerre, permettre une réflexion d'ordre philosophique, ou sociale et politique. La paix peut apparaître comme un idéal, tout autant que l'alibi des

pires collaborationnismes. Enfin, l'absence de guerre entre deux peuples est-elle pour autant la paix, si le pardon n'est pas avéré des exactions passées ? De grands textes politiques, philosophiques et littéraires ont abordé ces questions.

- Ce sera en définitive le nom ou le verbe supplémentaire qui définira exactement **le champ de la dissertation**.

Certains mots peuvent vous paraître secondaires, mais demandent tout de même de l'attention. Ainsi, que recouvre la locution verbale « tenir compte » des enjeux sociaux dans le sujet sur le vivant ? Simplement « en prendre connaissance », ou subordonner les décisions écologiques aux enjeux sociaux ?

- Autre exemple d'association lexicale intéressante : « l'alimentation est-elle un enjeu politique ? » L'association de cet « universel » non seulement humain mais proprement animal et biologique, avec l'enjeu politique, supposant le but de toute société mais aussi la manipulation et instrumentalisation de l'alimentation est en soi un appel à la réflexion, et aux connaissances historiques : pensons à la famine de 1933, « l'**Holodomor** », famine qui décima plusieurs millions d'ukrainiens : cette famine ayant été provoquée par des choix politiques, elle fut qualifiée en 2022 de « crime contre l'humanité » : point ultime de la manipulation des peuples, le contrôle de l'alimentation est de fait un outil politique. Nous pouvons, dans un triste écho de l'actualité, mentionner qu'à Gaza, il est également question de famine, et d'utiliser les aides alimentaires comme occasion de répression des habitants.

• Les mots de liaison, les adverbes, les adjectifs modalisateurs

Ils sont essentiels.

« L'école en France assure-t-elle une **réelle** égalité des chances ? »

C'est dans l'adjectif « réelle » que se logent toutes les nuances qui doivent susciter des questions : l'égalité des chances revendiquée par l'école est-elle réelle, ou seulement une apparence, une caution politique cachant une reproduction du système social déterminé à l'avance par la famille, par exemple ?

• La syntaxe, la grammaire

- **Les interrogatives**. Une formule interrogative implique que vous testiez les réponses grammaticalement possibles à ces questions. Méfiez-vous cependant des tournures comme « Pensez-vous que » : il ne s'agit que d'une formule pour vous inviter à organiser une vraie réflexion, contradictoire au besoin, et en aucun cas une façon de vous demander votre avis, surtout s'il est monolithique et peu nuancé. Il faut donc préparer TOUTES les réponses possibles à ces questions. Parfois la marque interrogative du point d'interrogation est la seule syntaxe : « la peur, une arme politique ? » À vous dans ce cas de reconstituer des phrases plus élaborées qui vous fourniront autant de problématiques : peut-elle être une arme politique ? Doit-elle l'être ?
- **Les verbes** : dans l'analyse des mots-clés, ils ont tendance à être oubliés, parce qu'ils sont parfois très vagues, ainsi le sujet « ce que la peur fait aux sociétés », en 2022. Le verbe « faire » interpelle, la peur étant un sentiment qui n'est pas sujet d'une action. Cependant il implique un résultat d'une action, et en ce sens la peur a des conséquences tangibles sur les sociétés : vulnérabilité aux manipulations, comme on a pu le voir sous le covid avec la recrudescence des visions complotistes, ou facteur d'union face à un ennemi extérieur. Le verbe « faire » nous pousse à rechercher les conséquences concrètes de ce sentiment *a priori* intangible.
- **La syntaxe** : l'association des mots-clés du sujet se fait parfois à l'aide d'une conjonction de coordination « Mondialisation et contestations », parfois dans une simple énumération sans lien explicite. Ainsi, votre travail est d'imaginer tout type de syntaxe liant les termes, de façon à n'en oublier aucun. Ainsi dans « La peur, une arme politique ? » les développements se font sur « peut-elle être une arme politique » « l'est-elle dans certains cas ? » « doit-elle être exclusivement politique ? » « ne doit-elle jamais l'être ? » Où sont les limites morales, éthiques, de l'instrumentalisation de la peur ?

■ 1.2. Travailler la problématique

Dès l'étape précédente, vous avez pu aborder ce qui tient de la problématique, à savoir repérer une contradiction, un problème en apparence insoluble.

La problématique n'est pas qu'un questionnement de pure forme. Si elle est bien cernée, elle donne naissance au plan, de façon presque naturelle.

Il s'agit, pour chaque sujet, de repérer tout d'abord cette contradiction, si elle existe.

Exemple :

« La défense du Vivant doit-elle tenir compte d'enjeux sociaux ? »

Ici, la contradiction est presque livrée par le sujet : La défense du vivant va souvent à l'encontre de l'économie mondialisée et donc du tissu social et économique des territoires. Partant, se dessine la tension suivante :

- il faut défendre le vivant contre les excès du développement économique ;
- MAIS, la situation économique et sociale commande de faire croître production et profits.

Il faut ensuite trouver la ou les formulations adéquates. Poser le problème, le cerner, permet de cerner les obstacles plus facilement.

Ainsi pour le sujet précédemment posé, nous pouvons prolonger la contradiction par une question : y a-t-il un équilibre possible entre ces deux enjeux, écologiques d'un côté, socio-économiques de l'autre ?

■ 1.3. Le plan

- Le plan n'est que la mise en ordre logique et dynamique de vos idées, une mise en ordre qui doit vous permettre de tout intégrer, et qui doit rester équilibré.
- Il doit également être une réponse assez directe à la question posée.
- Il doit enfin éviter la caricature, ou même l'incohérence de répondre dans une partie par « oui » et une autre par « non », sans prévoir des nuances.
- Il n'y a jamais de « plan type », cependant l'on peut proposer quelques pistes.

• Le plan dialectique

Traditionnellement il répond à un enchaînement « thèse » « antithèse » « synthèse », et s'adapte bien à des sujets très problématisés, comme celui sur la révolution par exemple. Il permet d'une part d'exposer une nature, une définition évidente de la notion, puis de la remettre en cause, et d'explorer ses limites, pour enfin proposer des pistes pour sortir de la contradiction.

Dans un plan dialectique, la dynamique est servie par plusieurs points :

- éviter les parties contradictoires et radicalement opposées ;
- pour cela, préférer les oppositions concessives, plutôt que les oppositions totales. (Les révolutions « par certains points »,.... mais « dans d'autres cas »...);
- le plan tout entier doit être susceptible de tenir en une seule phrase, elle-même étant une argumentation par concession à elle seule.
- **Exemple « Si les révolutions sont par nature un refus des sociétés et une destruction de ces régimes, (I) leur nature utopiste risque d'imposer leur nouvelle société par les mêmes moyens qu'elles condamnaient (II), c'est pourquoi elles doivent privilégier la « pensée de midi ».**

• Le plan thématique

Moins problématisé, il peut être adapté à des sujets où il y a moins de tension paradoxale, et où visiblement l'on vous demande plus de faire le point sur un état de fait, et d'en explorer les contours.

Mais l'esprit Sciences Po est bien sûr de développer une pensée active, qui sache rendre compte du réel, et proposer des solutions pour l'améliorer : On attend de votre réflexion plus qu'un simple constat, il faudra donc le plus souvent finir sur des parties réservées aux actions possibles.

❑ 1.4. Comment organiser son brouillon ?

Le temps étant court, vous devez vous concentrer pour d'une part ne pas perdre les idées qui peuvent vous venir tout au long de votre réflexion et d'autre part veiller à ce que ce relevé parfois désordonné reste utilisable au moment de la rédaction.

Ainsi, les premières pages de votre brouillon pourront être un véritable « brain storming », que vous pourrez organiser en « carte mentale » où les idées se bousculent, et où vous ferez régulièrement des allers-retours entre analyse du sujet, problématisation, et récolte d'exemples. Mais très rapidement vous dégagerez des grandes parties, et nous vous invitons à préparer une page de brouillon par partie, de la façon suivante :

Titre de la partie	Idées, notions	Exemples, connaissances
Titre de la 1 ^{re} sous partie	Une volonté de rompre avec les « anciens régimes »	Abolition de l'empire russe tsariste en 1917
Titre de la 2 ^e sous partie	Le risque de retrouver les excès du passé	Impérialisme autoritaire de Poutine au XXI ^e

Ainsi, en travaillant progressivement à compléter ces cases, vous serez amené à accompagner chaque notion d'un exemple concret, et inversement, chaque connaissance entrera dans la construction de votre raisonnement.

Vous ne pourrez envisager la rédaction que lorsque le plan sera complet, sous parties et exemples compris.

2. La rédaction

- 2.1. Introduction, conclusion
- 2.2. Développement, transitions
- 2.3. Insertion des exemples
- 2.4. le style, le registre de langue

❑ 2.1. Introduction, conclusion

Il faut prendre l'habitude de travailler ces deux éléments ensemble. Nous avons déjà évoqué les raisons de ce procédé, en particulier pour des raisons de sécurité devant la « menace » du manque de temps.

Mais c'est avant tout pour une notion de cohérence. En effet, lorsqu'on observe les étapes traditionnellement requises pour ces deux pôles importants de la dissertation, il est aisé de remarquer que la conclusion répond directement à l'introduction.

• Étapes de l'introduction

Étape 1 : l'accroche	Exercice libre par excellence : un fait historique, un événement de l'actualité, une citation (rendue avec exactitude et assortie de son auteur, éventuellement de sa source) : tout élément qui peut vous permettre d'aborder le thème du sujet, est susceptible de faire une bonne accroche. Mais il faut éviter deux écueils : tomber trop « bas » dans l'anecdotique, ou le sensationnel, ou rester dans des définitions trop larges, qui auraient convenu à n'importe quel sujet sur le thème au programme. Évitez également les citations apprises par cœur : la première phrase lue doit être de vous. L'importance de cette accroche est telle qu'elle fonctionne comme une main tendue : on y lit votre style, et le regard que vous portez déjà sur le sujet.
-----------------------------	---

Étape 2 : reprise du sujet	Dans le cas d'un intitulé très bref, vous devez le reprendre dans sa totalité, en l'intégrant dans une phrase qui le justifie. Dans le cas où le sujet est assez long, certains termes ou locutions peuvent être reformulés, il ne faut pas cependant proposer une nouvelle question trop éloignée de ce qu'on vous a soumis.
Étape 3 : problématique	La problématisation du sujet peut passer par une définition rapide de termes que vous jugez importants, ou un résumé d'analyse de points forts. C'est l'étape du questionnement, de la mise en relief de paradoxes : votre raisonnement doit être apparent, et peut s'exprimer sous forme de questions successives.
Étape 4 : annonce du plan	Le plan est un procédé pour répondre à la problématique, il lui fait donc suite dans une logique déductive. Il doit apparaître comme découlant naturellement du questionnement précédent.

• Étapes de la conclusion

Étape 1 : bilan	Il est intéressant de reprendre rapidement les étapes de son travail, justement pour mettre en valeur son caractère logique. Bien sûr il faut opter pour la synthèse et non le catalogue de conclusions partielles
Étape 2 : réponse à la problématique	Cette étape est importante, même si elle peut paraître formelle. Elle confirme que votre seule préoccupation a été, tout au long du travail, de répondre à la question posée. Elle reprend le fil de la pensée amorcée en introduction.
Étape 3 : ouverture	Elle témoigne de votre capacité à lever les yeux et élargir encore le point de vue. Elle propose d'englober le sujet dans une problématique plus vaste encore.

• Rappel

- L'étape 2 de la conclusion répond directement au sujet. Introduction et conclusion se présentent sous la forme d'un paragraphe, mais les différentes étapes doivent être liées, par des connecteurs, des mots de liaison. Elles doivent pouvoir se lire d'un seul tenant, de façon naturelle, et ne pas donner l'impression d'un déroulé de vos devoirs.
- Si introduction et conclusion sont prêtes avant même la rédaction du développement, bien sûr rien ne vous empêche de refaire une conclusion dans le feu de l'action, si celle-ci vous paraît plus adaptée.

■ 2.2. Développement, transitions

Le plan, l'introduction la conclusion ayant été préparés, la rédaction du développement doit se faire au fil de ce guide, sans solution de continuité. La rédaction d'une dissertation sera tenue fermement en étau entre deux limites :

- **le plan doit rester sensible**, et l'on doit sentir se succéder les grandes, petites parties, paragraphes à la lecture ;
- **cependant il faut éloigner toute lourdeur**, et tout l'art de la rédaction sera dans cet équilibre. Préférez, dans votre développement, l'annonce directe des thèmes de vos parties. Préférez les phrases verbales aux titres de parties ;
- exemple : « La révolution est une volonté de rompre avec les régimes anciens » est préférable à « la rupture avec les régimes anciens prônée par la révolution » pour annoncer une grande partie ;
- **les transitions jouent ce rôle** : en assurant le liant à l'ensemble de votre texte, elles garantissent la structure sans tomber dans le cloisonnement. Nous ne saurions trop insister sur les formules « concessives » (cependant, pourtant, néanmoins), pour exprimer des « limites » à certains concepts plus que des oppositions rédhibitoires ;
- l'usage du **conditionnel**, dans ce sens, peut être bien utile pour avancer des idées fortes. Votre travail n'est pas un exposé d'opinions personnelles, mais un tour d'horizon d'une pensée contemporaine. Vous pouvez être porte-parole de tout type d'opinion, mais vous devez vous poser de façon neutre, en observateur savant ;

- **mise en page** : votre manuscrit sera aéré, avec des espaces et des sauts de lignes qui suivront la logique de votre plan, dans sa hiérarchie. Ex : si vous sautez deux lignes pour passer d'une grande partie à une autre, sautez-en une entre vos sous-parties.

❑ 2.3. Insertion des exemples

L'exactitude des données. La dissertation étant un exercice de culture générale, valorisez-vous en donnant l'intitulé exact d'un texte de loi, l'auteur d'une citation, le lieu et la date d'un traité, le titre d'un livre sans erreur. Ceci demande une préparation de longue haleine, et sera le fruit de votre travail de l'année : préparer une liste de données à mémoriser par thème paraît une attitude raisonnable.

Les titres de livres, en version manuscrite, se présentent de la façon suivante :

Le titre : souligné à la main, ou *en italique* en écriture numérique.

L'auteur : prénom et nom.

Date.

- **L'insertion doit être la plus naturelle possible.** Variez les manières d'introduire vos exemples. Quelques possibilités s'offrent à vous :
Citer directement l'exemple, et le commenter ensuite.
Amener une idée, puis citer l'exemple : « la mondialisation est le véhicule d'un autre facteur de croissance : celui du progrès technique... par exemple la Corée du Sud a délibérément opté pour une industrialisation extravertie. »
- Du point de vue argumentatif, un exemple peut servir d'argument.
- **Argument d'autorité** lorsque vous apportez des chiffres, des noms propres célèbres.
- Exemples à valeur d'argument.
- Contre-exemple, pour prouver qu'une thèse est erronée.

❑ 2.4. Le style, le registre de langue

Enfin, et pour finir : quelques mots sur le style.

En matière d'essai, il est convenu de dire que la correction est le seul style demandé, et que tout effet de style est un luxe qui n'est pas requis.

Néanmoins, il y a, au-delà de la correction orthographique et grammaticale de votre production, quelques évidences à rappeler.

- Choisissez une énonciation impersonnelle ou éventuellement la première personne du pluriel « nous ».
- Votre langue doit être soutenue, voire savante. Cependant, elle ne doit pas être absconse, (définition : obscure, incompréhensible) et si par hasard il vous arrivait d'utiliser un jargon spécialisé, n'oubliez pas de rappeler discrètement la définition des mots difficiles, autrement l'on pourrait vous accuser de vouloir mettre en évidence l'incurie (définition : ignorance) de votre lecteur.
- La syntaxe doit être assez simple : ne multipliez pas les phrases complexes. Il vaut parfois mieux scinder une longue proposition et ses subordonnées en plusieurs phrases simples.
- En un mot restez agréable et fluide à la lecture, en évitant le piège du style journalistique (quoique de belles plumes hantent nos magazines). Votre propos est un propos savant, humaniste, mais accessible à tous.

La paix

Introduction au thème « La paix »

Introduction au thème

« La paix »

par René Rampnoux

« Le rêve de l'enfant, c'est la paix.
Le rêve de la mère, c'est la paix...
Joignez vos mains, mes frères,
C'est cela, la paix.
(Yannis Ritsos, poète grec, *Paix*, 1983).

■ La paix est un concept

« Qu'est-ce que la paix ? Que disons-nous quand nous disons "paix" ? ... Autrement dit, y a-t-il un concept de la paix ? »
(Jacques Derrida, *Adieu à Emmanuel Lévinas*).

Tout concept, toute Idée dirait Platon, est difficile à cerner. Suivons l'exemple proposé par Gilles Deleuze avec le concept de Mère. Une femme est une mère, mais elle n'est pas que mère, elle est aussi épouse, elle-même fille d'une mère. Aucune femme n'est donc une Mère; seule existe donc l'Idée de mère. Il en va de même pour la Paix qui nomme un état de calme ou de tranquillité que ne troublent pas perturbation ou conflit. La paix a-t-elle jamais existé ? N'est-ce pas qu'un intermède entre deux guerres ?

Bien sûr, c'est un moment de concorde entre citoyens ou groupes sociaux, sans troubles sociaux. C'est également un état intérieur. La paix c'est le silence, la paix est passivité, la paix est un temps qui dure.

Les synonymes sont approximatifs mais nombreux comme apaisement, ataraxie, calme, quiétude, sérénité... Les antonymes très nombreux aussi plus précis : agitation, angoisse, bagarre, bataille, bruit, combat, conflagration, conflit, danger, désordre, dispute, émeute, guerre, inquiétude, lutte, querelle, trouble, tumulte, violence... Les symboles de la paix ne manquent pas pour rendre visible le retour à la paix ou symboliser les luttes pour la paix : drapeau blanc, croix rouge, casques bleu ciel, colombe et son rameau d'olivier, drapeau olympique ou aux couleurs de l'arc-en-ciel... De même pour les allégories : Paix, Justice, Abondance, France, Courage, Force et les divinités Jupiter, Minerve, Mercure,

Neptune. Pax est une divinité tardive symbolisant la paix et l'harmonie sociale, avec des attributs tels que la corne d'abondance et l'olivier. Auguste lui dédit un autel à Rome, l'Ara Pacis.

Par contre, si l'art s'est beaucoup intéressé à la guerre, la mise en scène de la paix est difficile. La signature des traités de paix au Moyen Âge est l'occasion de verser des larmes pour les signataires et de manifestations en place publique. De même, dans la galerie des glaces à Versailles pour le traité de paix de 1919, cinq « gueules cassées », grands blessés français de la guerre 1914-1918, sont assis en face des représentants de l'Allemagne, lors de la cérémonie de signature, à la demande de Clemenceau. L'Allemagne est coupable. La poignée de main entre Mitterrand et le chancelier Koln à Verdun pour marque la réconciliation. De même la poignée de main Arafat-Rabbin sous le regard du président des États-Unis Clinton, le médiateur. Lors de la signature du traité de paix entre Israël et la Jordanie en 1994, deux petits-enfants de grands-parents tués lors du conflit de 1967, un Jordanien et un Israélien remettent les fleurs aux autorités.

■ Enfin défini

Saint-Augustin semble le premier à donner une définition autonome de la paix, sans référence à la guerre : « L'ordre dans la tranquillité ». « La paix est un si grand bien que même dans les choses de la terre et du temps, il n'est rien de plus doux à apprendre, rien de plus désirable à convoiter, rien de meilleur à trouver » (Saint-Augustin, *La Cité de Dieu*). Dans la *Cité de Dieu*, il énumère les facettes du concept de paix : la paix du corps, la paix de l'âme, la paix avec Dieu, la paix des hommes, la paix de la maison, la paix de la cité. En synthèse il propose : « La paix de toutes choses, c'est la tranquillité de l'ordre. L'ordre, c'est la disposition des êtres égaux et inégaux, désignant à chacun la place qui lui convient » sachant qu'il sépare l'ordre terrestre de l'ordre céleste. Alors, la paix de la cité terrestre est une manifestation de la charité qui permet cette « zone grise » entre la guerre et la paix céleste, une manifestation de l'amour de Dieu.

Guerre vient du germain *guera* qui signifie *chaos* d'où l'ordre pour la paix.

■ Étymologie

Deux mots en grec ancien : *spondai* (paix temporaire) et *eiréné* (état de paix) (Camille Pageot, *La représentation de la paix*, Université du Mans). En latin, *Pax* vient de *pangere* : fixer, lier, enfoncer, établir solidement.

En français, le dictionnaire de l'Académie française en précise la triple dimension :

1. la tranquillité qui règne à l'intérieur d'un État ;
2. la concorde entre les nations ;
3. le calme intérieur de l'individu ou « la paix en Dieu » de saint Augustin.

La paix, « un état de repos et même de quiétude qui permet aux hommes de survivre, de vivre ensemble et même de vivre bien » (Joël Gaubert, *L'Enseignement philosophique*, 2007). « Personne n'est assez fou pour préférer la guerre à la paix : dans la paix, les fils ensevelissent leur père, dans la guerre, les pères ensevelissent leurs fils » (Hérodote, *L'Enquête*).

■ Pourtant, on peut écarter la paix

- Par incrédulité : « L'homme veut la concorde mais la nature sait mieux que lui ce qui est bon pour son espèce : elle veut la discorde » (Kant, *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*).
- Parce que la lutte vaut : « La république ne peut exister que dans un pays vaincu ou absolument pacifié... Le jour où l'humanité deviendrait un grand empire romain pacifié et n'ayant plus d'ennemis extérieurs serait le jour où la moralité et l'intelligence courraient les plus grands dangers. » (Renan *La Réforme intellectuelle et morale de la France*). « Philanthrope, vous parlez d'abolir la guerre ; prenez garde de dégrader le genre humain. » (Proudhon, *La guerre et la paix*).
- Parce que la paix se fait sur le dos de certains : « Les accords de Munich maintiennent la paix » (Georges Bonnet, négociateur français en 1938) mais la Tchécoslovaquie est dépecée. Entre la France et l'Allemagne, le vainqueur impose d'abord ses conditions drastiques, puis devient pacifique et finalement s'étonne de l'envie de revanche provoquée. Illustrations :

- le traité de Francfort qui met fin à la guerre franco-allemande de 1870-1871. Après la déroute française, la France est humiliée : la perte de l'Alsace-Lorraine, une indemnité de guerre de cinq milliards de franc-or... Bien sûr le chancelier allemand Bismark devient alors un pacifiste ;

- le traité de Versailles en juin 1919 entre l'Allemagne et les Alliés à l'issue de la Première Guerre mondiale est le symétrique. Dans son livre *Les Conséquences économiques de la paix* (1919) Keynes s'indigne devant les conditions imposées à l'Allemagne ; il y voit les germes des conflits futurs. Aux mêmes causes les mêmes effets : des Allemands revanchards, des Français majoritairement pacifistes ce qui conduit à la reculade inutile des accords de Munich de 1938. En allemand, ce traité est nommé Diktat, qui signifie « traité imposé par une nation à une autre, sans discussion des conditions ». Mais c'est un trompe-l'œil. La France est exsangue et l'Angleterre très affaiblie. Très vite, on mesure que face à une Allemagne revenue de ses déboires elles ne pèseraient pas.

- Parce que « L'élimination complète et définitive de la guerre ne peut se faire qu'au prix de graves atteintes à la souveraineté des nations » (Jacques Lambert, *Les nations contre la paix*, 1932).

En fait, la paix règne quand le pacificateur a imposé son pouvoir. Reste que la guerre est, avec la peste, la famine, un des trois pires fléaux pouvant s'abattre sur les populations.

« De 1496 avant J.-C. à 1861, en 3358 ans, il y a eu 227 années de paix et 3 130 de guerre, soit une année de paix sur 13, dans le monde civilisé seulement » (Émile Faguet, *Le Pacifisme*, 1908). L'espèce humaine ayant porté les moyens de la guerre à un tel degré de puissance qu'elle s'est rendue autodestructible, on pourrait croire que s'impose alors, irréversiblement, l'impératif absolu de sa solidarité en vue de la survie. Il est tentant de comprendre cette perspective comme une conclusion ou comme une sorte de fin de l'histoire et de croire que la paix pourra désormais se constater comme un fait et s'administrer comme une chose.

Faire la paix

par René Rampnoux

1. La paix des empires

■ La *Pax romana*

Elle est un faux ami. Cette expression fait référence aux traités de paix que la Rome victorieuse impose aux nations vaincues. « Les Romains... où ils ont fait un désert, ils disent qu'ils ont donné la paix » (Tacite, *Vie d'Agricola*, 30). Les créateurs de Rome, Remus et Romulus sont des enfants de Mars, le Dieu de la guerre. Cette *pax romana* va durer du siècle d'Auguste à la mort de Marc-Aurèle. Le paysan-soldat romain fut toujours en guerre. C'est une nation qui se dédie à la conquête, puis à la défense de ses conquêtes. Dans son calendrier, l'année commence en mars, début de la période des campagnes militaires.

La paix à l'intérieur des frontières s'impose comme une qualité de l'*imperium* avec Vespasien, empereur de 69 à 79. D'un moment, la paix devient un état d'harmonie à l'intérieur du territoire, par opposition à la vie des barbares. Illustration : le règne d'Antonin le Pieux (138 à 161) fut une période de stabilité et de prospérité : 23 ans de paix de l'Écosse à la Transjordanie. Mais il reste méconnu, signe de la fascination pour la guerre, chez les historiens en premier.

■ *Pax sinica*

L'empire chinois, présent depuis 2000 ans sous diverses formes, est à l'opposé de Rome. Il ne souhaite pas s'étendre chez les barbares que sont à ses yeux les autres peuples. La Chine pense détenir le monopole de la civilisation, ce que ses quatre inventions majeures (boussole, imprimerie, papier, poudre à canon) corroborent. Mais elle ignore le Droit. En mars 2013 Xi Jinping propose à l'humanité de suivre la voie chinoise et lance les « routes de la soie ».

2. La paix d'équilibre par les États

L'Europe n'a pas suivi la voie de la Chine ou de l'Inde pour construire un État unique. Toutes les tentatives ont fini par échouer, Charlemagne comme Napoléon ou Hitler. La fin de la chrétienté qui se déchira dans les guerres civiles religieuses sonna la fin de la loi naturelle et donc de l'idée de guerre juste. La régulation de la guerre va passer du religieux (guerre sainte, sanctuaire) au droit international. La fin des conflits se gère par des compromis entre États qui se reconnaissent. Les traités de Westphalie (1648) marquent cette naissance.

Le processus de civilisation vise à canaliser les pulsions par des dispositifs normatifs qui interdisent l'expression des émotions, notamment violentes. C'est une sorte de généralisation des pratiques de la cour à l'ensemble de la société. À Versailles, modèle des cours européennes à l'époque classique, chaque courtisan doit pacifier ses mœurs, le duel est interdit. Le self-control, en particulier sur les pulsions agressives, débouche sur une distanciation intellectuelle par rapport aux émotions. La parole prend de l'importance et impose un langage raffiné, voire précieux.

■ 1648 – Traités de Westphalie

Les Traités de Westphalie, en combattant toute monarchie universelle, toute prépondérance et toute suprématie, annoncent, aux yeux de certains, l'équilibre européen du XVIII^e siècle, le concert européen du XIX^e, voire la construction européenne du XX^e siècle.

■ La guerre de Trente Ans

Pour Schiller, qui s'en fait l'historien en 1791, cette guerre est le plus grand désastre qu'ait connu l'Allemagne alors qu'elle est méconnue en France. Ce point de vue est aussi celui des historiens allemands tout au long du XIX^e siècle et jusqu'à la période nazie, voire au-delà. Les contemporains eux-mêmes ont eu conscience de vivre une guerre atroce durant trente années (1618-1648) sur leur sol. La population allemande chute de 40 %.

Les causes sont politiques et religieuses. Cette guerre oppose les princes protestants de Bohême à la famille catholique des Habsbourg d'Autriche

qui avaient entrepris une unification du territoire. Le conflit s'est étendu à l'Europe en impliquant les principales puissances derrière l'un ou l'autre des deux camps : Danemark, Angleterre, France, Provinces-Unies, Suède. L'empereur est soutenu par le pape et les Habsbourg d'Espagne. La France, catholique pourtant, s'engage aux côtés des protestants, avec la Suède, pour affaiblir les Habsbourg. Malgré la signature des traités, Louis XIV reprendra la guerre dans le Palatinat, ravagé deux fois, en 1674 par les troupes de Turenne, en 1689 par celles de Louvois avec une violence inouïe, jusqu'au cannibalisme.

■ La diplomatie

C'est la première conférence de paix à l'échelle européenne qui a vu l'émergence des diplomates et la valorisation du droit. Depuis 1644, dans les villes de Münster et d'Osnabrück, relativement épargnées par le conflit, 194 participants (et leurs suites) sont rassemblés : 16 États européens, 140 États d'Empire et 38 autres dignitaires. Après quatre années de discussions, la paix est conclue entre l'Espagne et les Provinces-Unies dont l'indépendance est reconnue. La paix générale est signée en octobre 1648. Il faut attendre 1650 pour qu'elle soit effective ; 1659 pour que la France et l'Espagne mettent fin à leur conflit et 1660 pour qu'il en soit de même pour la Suède, la Pologne et le Brandebourg.

La Paix d'Augsbourg de 1555 qui officialisait la division religieuse entre catholicisme et luthéranisme dans le Saint-Empire romain germanique est oubliée. La règle *du cuius regio, ejus religio* se transforme car un prince peut changer de religion sans que ses sujets soient tenus d'en faire autant. Les traités en terminent avec l'influence déterminante de la dimension religieuse des conflits. C'est aussi la fin de l'affrontement commercial de 80 ans entre le roi d'Espagne et les Hollandais. La Paix d'Utrecht, à partir de 1713, complète et confirme l'ordre des choses établi en 1648. L'Europe des rois voit s'affirmer toujours plus les nations. La France devient souveraine sur les trois évêchés (Toul, Metz et Verdun). Désormais, le Rhin sur une partie de son cours sert de frontière naturelle entre la France et l'Allemagne, l'Alsace commence à

être rattachée à la France. Mais les guerres à venir sont en germe. La Maison d'Autriche ne cessera de revendiquer l'Alsace jusqu'à la Révolution française, puis le nationalisme allemand considérera la cession de l'Alsace comme une perte irréparable.

Le grave oubli de ces traités : le devenir des mercenaires utilisés (150 000 soldats) qui ne sont plus payés et qui ont souffert. Les civils vont en subir les affres.

■ Le système westphalien

Si les traités ne dessinent pas de système de sécurité collective, ils prévoient la garantie de tous les contractants qui s'engagent à défendre les conditions de la paix contre qui que ce soit « sans distinction de religion » (Traité d'Osnabrück). D'une part, ces traités ont établi le principe de l'inviolabilité de la souveraineté des États et la non-intervention dans les affaires d'autrui. La guerre reste un moyen possible mais qui doit être régulé et limité. L'objectif est de maintenir l'équilibre entre les puissances et prévenir toute menace impériale mais aussi ecclésiastique. Ces principes sont inspirés de la réflexion menée par des penseurs comme Jean Bodin ou Hugo Grotius (*Du droit de la guerre et de la paix*). C'est une paix armée qui se construit dans chaque pays pour veiller sur la sécurité des populations. La paix repose sur la codification des relations diplomatiques entre États : congrès, traités... Une instabilité permanente va en résulter, comme l'équilibre sur une bicyclette qui menace de chuter à tout moment.

D'autre part, la souveraineté devient le moyen de la paix. Le monde devient une collection de souverains pour lesquels la guerre est le moyen de régler leurs différends. « Une espèce de concile politique où presque toutes les nations de l'Europe auront des députés » (Abel Servien, négociateur français à Münster). La paix n'est plus qu'une situation entre deux guerres quand règne l'équilibre de puissances. Pour le maintenir, les alliances sont recherchées ce qui augmente la précarité de cet équilibre. Un événement déclencheur comme en 1914 engendre un effet dominos dévastateur.

Lorsque chaque État exerce une souveraineté exclusive sur son propre territoire, fondement de l'ordre international moderne des États souverains et consacré par la Charte des Nations unies, on parle toujours de « système westphalien ». « La notion de “monde post westphalien” a ainsi vu le jour dans les années 1970, afin de décrire un système dans lequel les frontières peuvent être considérées comme partiellement effacées par la mondialisation et la création d'organes à une échelle supranationale (tels que l'Union européenne) et les pouvoirs régaliens de l'État affaiblis » (vie-publique.fr).

■ 3. Entre 1815 et 1914

La Révolution française, puis les conquêtes napoléoniennes constituent une rupture de l'équilibre westphalien. Dès 1792, c'est un nouveau type de guerre qui s'est développé : celle d'une armée de citoyens (et plus de sujets) qui combattent au nom de la défense de valeurs universelles face aux monarchies qui les encerclent. Le décret de *Déclaration de paix au monde* de l'Assemblée constituante (mai 1790) est pris dans le contexte du changement d'institutions par la Révolution française. Une véritable hégémonie française s'installe sur l'Europe avec les guerres napoléoniennes, de 1800 à 1815. Le Congrès de Vienne (1814-1815) a tenté de rétablir l'équilibre du système westphalien par l'alliance des monarchies européennes ; on peut parler de *Pax britannica*.

■ La Sainte Alliance

Signée à Paris en 1815 entre la Russie, l'Autriche et la Prusse, la Sainte Alliance est la réponse des souverains à la peur causée par la Révolution française : « Pacte, conclu à l'initiative du tsar Alexandre, entre la Russie, la Prusse et l'Autriche afin de maintenir l'ordre providentiel en Europe, ébranlé par la Révolution française et par les guerres de l'Empire... En fait c'est la Quadruple Alliance incorporant la Grande-Bretagne, qui prend les mesures nécessaires pour préserver l'ordre établi au Congrès de Vienne et éviter la chute des Bourbons de France. Elle inaugure la politique du Concert européen qui se manifeste par les Congrès destinés à éviter les conflits entre grandes

puissances. Cette politique est efficace jusqu'à la guerre de Crimée (1853-1856), et se prolonge de manière moins convaincante jusqu'à la Grande Guerre » (mjp.univ-perp.fr). C'est l'exemple d'une paix systémique pour résister à la montée des nationalismes, une paix fondée sur les préceptes de la religion chrétienne.

■ L'Entente des trois empereurs

Elle lie l'Allemagne, la Russie et l'Autriche-Hongrie (1873) par méfiance envers la France. À son tour la France se rapproche de la Russie (1891). Le domino des alliances est en place.

■ 4. Le traité de Versailles

1914-1918 : 65 millions d'hommes mobilisés ; près de 9 millions de tués ; plus de 20 millions de blessés ; et des souffrances incommensurables dues à des chefs militaires décidant dans le confort des états-majors. Ce devait être la « der des der », le. « Plus jamais ça ! » des Anciens combattants et des instituteurs.

Avec la Conférence de Paris (janvier 1919-août 1920) commence une nouvelle diplomatie qui se veut conforme aux normes d'un ordre public démocratique porté par un président des États-Unis, Woodrow Wilson, imbu de lui-même au point d'être convaincu d'être le messenger d'une paix enfin authentique alors que son pays ne rejoindra pas la SDN, le Sénat des États-Unis refusant de ratifier le Traité de Versailles.

En août 1928, par le pacte Briand-Kellogg, les 60 États signataires « condamnent le recours à la guerre pour le règlement des différends internationaux et y renoncent en tant qu'instrument de politique nationale dans leurs relations mutuelles » (article 1 du Traité). Ils ont cru qu'il en allait de la paix comme de la guerre, qu'on pouvait « déclarer la paix ». Ce fut un coup d'éclat vite oublié.

■ 5. La société des nations (SDN) – Le pacifisme juridique

La deuxième moitié du XIX^e siècle voit se créer beaucoup d'unions administratives : poste, télégraphe, santé, météo en raison des interdépendances entre pays. Une idée de la solidarité sociale naît.

Dès 1899, la première conférence internationale de la Paix à La Haye, les rencontres interétatiques se multiplient pour régler les conflits par la diplomatie et codifier les usages de la guerre. Mais ce n'est qu'à la fin de la Première Guerre mondiale que l'idée d'un système multilatéral de sécurité collective s'impose. La Société Des Nations est donc créée par un pacte en avril 1919, signé par les 27 États participants à la conférence de la paix à Versailles et son siège est fixé à Genève. La SDN est donc un congrès des États du Monde dont la mission est d'éviter la guerre par l'arbitrage. Elle comprend initialement une Assemblée et un Conseil composé de 8 membres dont 4 permanents (France, Royaume-Uni, Italie, Japon). L'Allemagne vaincue et la Russie communiste n'en sont pas membres et le maintien des empires coloniaux exclut les pays d'Afrique et la plupart de ceux d'Asie. L'Assemblée n'est que délibérative et les questions essentielles relèvent du Conseil qui seul peut voter des sanctions, mais à l'unanimité, contre un État agresseur. Pour autant, ces sanctions n'ont pas de force obligatoire et la SDN ne dispose pas de force militaire.

Après paix d'empire et la paix d'équilibre, la SDN est une institution d'un type nouveau en raison de sa compétence générale, universelle dans le domaine politique. Elle est fondée sur l'idée de sécurité collective : « Les membres de la Société s'engagent à respecter et à maintenir contre toute agression extérieure l'intégrité territoriale et l'indépendance politique présente de tous les membres de la Société » (article 10 du Pacte de la Société des Nations, partie I du traité de Versailles de 1919 qui met fin à la Grande Guerre). Le texte affirme le refus de la diplomatie secrète et la promotion de la démocratie et du libéralisme.

Cette vision positive de la paix s'incarne dans l'Organisation internationale du travail fondée en avril 1919 : « Il ne saurait y avoir une paix universelle et durable sans un traitement décent des travailleurs. » Autre illustration : L'institut international de coopération intellectuelle fondé à Paris en 1925 à l'initiative de la France, ancêtre de l'UNESCO. C'est donc la naissance de la fonction publique internationale

(700 personnes) dont les mœurs sont décrits par Albert Cohen dans son roman *Belle du seigneur*, ce que l'on nomme « L'esprit de Genève ».

On peut la créditer de certains succès : la pacification de l'Allemagne et son entrée en 1926 (mais qui en sortira dès 1933 et l'arrivée d'Hitler au pouvoir) et l'entrée de l'URSS en 1934. Par contre, elle est en échec lors de l'invasion de la Mandchourie par le Japon (1931), de l'Éthiopie par l'Italie (1935), du réarmement de l'Allemagne. L'Allemagne en 1933, l'Italie en 1937 la quittent ; elle expulse en 1939 l'URSS qui vient d'envahir la Finlande. Face aux coups de force des fascismes (Italie, Japon, Allemagne), elle échoue à préserver la paix ; la Seconde Guerre mondiale la fera disparaître.

La SDN n'avait pas les moyens de ses idéaux. L'arbitrage prôné par le pacifisme juridique exige la collaboration de l'agresseur ; illusion ? Elle marque un échec de l'idée de sécurité collective. Il ne suffit pas de dire avec Léon Blum : l'état de paix « je le crois parce que je l'espère ».

6. L'Organisation des Nations unies (ONU) – la paix des vainqueurs

Aucun traité de paix n'a été signé après la fin de la Seconde Guerre mondiale mais la création de l'ONU est rendue indispensable du fait de la nature même de la Seconde Guerre mondiale et du niveau inédit de violence. L'ampleur des massacres de civils, le génocide des juifs et des tziganes, le nombre de victimes et l'intensité des destructions poussent les vainqueurs à vouloir mettre la guerre hors la loi. La Charte de l'ONU interdit l'usage ou la menace de la force, sauf légitime défense ou opérations de maintien de la paix, ce que ne faisait pas la SDN.

La Charte de l'Atlantique (août 1941) entre le président des États-Unis Roosevelt et le premier ministre britannique Churchill envisage l'ordre mondial après la défaite des nazis alors que ces derniers viennent d'envahir l'URSS. Le président américain veut préparer son opinion publique à l'entrée en

guerre possible de son pays. Ils proposent une série de principes moraux devant guider les puissances démocratiques et garantir le rétablissement durable de la paix. À la conférence de Yalta en février 1945, la question de l'organisation des Nations unies est abordée. La charte de San Francisco est signée le 26 juin 1945 par 51 États. Si Woodrow Wilson a conçu la SDN, c'est Roosevelt qui a ce rôle pour l'ONU.

« Les buts des Nations unies sont les suivants : Maintenir la paix et la sécurité internationales... prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix » (article 1, *Charte de San Francisco*). Le point commun avec la SDN : être une institution permanente à compétence générale et universelle. Mais avec une méthode différente, pour créer une SDN « avec des dents » disait Roosevelt. Ce sera le Conseil de sécurité avec ses cinq membres permanents pourvus d'un droit effectif de veto, et les Casques bleus à partir de 1948, absents de la Charte de l'ONU mais créés pour réguler le Moyen-Orient. Ils sont une force internationale chargés de prévenir un conflit, d'y mettre un terme ou de s'assurer de sa non-résurgence.

Depuis 1946, ce Conseil de sécurité a adopté plus de 2 400 résolutions et l'ONU a organisé 72 opérations de paix depuis 1948 dont 14 sont toujours en cours pour un total de plus de 110 000 hommes ; 3 763 casques bleus y ont perdu la vie. Les opérations de maintien de la paix ont souvent été faites avec des mandats peu clairs notamment sur les conditions dans lesquelles les Casques bleus pouvaient utiliser leurs armes, avec des troupes mal coordonnées et disparates, sans État-Major, avec une logistique déficiente. En outre, un casque bleu est payé 1 300 dollars par mois et ce sont donc majoritairement des soldats de pays pauvres qui sont enrôlés et donc pas forcément les mieux formés. Cette sécurité collective va être un échec car les détenteurs du droit de veto paralysent « le machin » (expression du général de Gaulle en 1960). C'est une des conséquences de la guerre froide.

Les succès de l'ONU : la Déclaration universelle des droits de l'homme à Paris en 1948, le traité de non-prolifération des armes nucléaires conclu en 1968, traité sur l'interdiction des armes nucléaires

en 2017, la Convention internationale des droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1989. Le droit international est dit impuissant parfois mais il existe, ce qui est en soi un progrès. Les Forces de maintien de la paix ont réussi au Cambodge, au Timor oriental, au Salvador, au Mozambique. Les Casques bleus ont reçu le prix Nobel de la paix en 1988.

Par contre, l'ONU est télescopée par la fin du multilatéralisme et par le retour de la puissance des États. Elle ne trouve plus sa place. Elle a échoué par exemple au Rwanda, au Zimbabwe, en République démocratique du Congo. Elle est impuissante en Ukraine, à Gaza, pour le détroit d'Ormuz. S'y ajoute une crise financière due au non-respect par les États du versement de leur contribution et la diminution de celle des États-Unis. Le souci avec eux est qu'ils sont favorables aux institutions internationales qui les favorisent, au multilatéralisme quand ils le pilotent (comme la Banque mondiale ou le FMI), mais très rétifs quand ils sont en porte-à-faux : refus de toute justice internationale qui peut les mettre en accusation, de l'Unesco qu'ils quittent en 1984. L'arrivée massive des États avec la décolonisation a rendu « l'endroit dangereux » à leurs yeux.

En 1937, de Gaulle évoquait l'*Armée* nouvelle, livre de Jaurès en disant que son auteur « ne jouait, d'un archet superbe, que d'une seule corde ». « Rejeter la guerre hors du monde, dit le capitaine de Gaulle, n'est qu'une utopie. Les Grecs d'autrefois, vous le savez, lassés d'être constamment tenus de courir aux armes, avaient tenté d'établir un tribunal d'arbitrage appelé le tribunal des [Amphictyonies]. Mais de cette assemblée instituée pour maintenir la paix, vous savez aussi qu'il est sorti la guerre. La guerre est une loi de la nature et la nature ne veut pas qu'on porte atteinte à ses lois » (*Lettre* à Paul Reynaud).

Fiches de culture

Guerre et paix en Grèce antique

par Michèle Giraudeau

Par l'usage constant de « d'une part... d'autre part... », la pensée grecque antique procède par antithèses dont l'une des plus fondamentales est Guerre et Paix. Cette paix a de multiples visages car, sans être sanglants, l'espionnage, la corruption, les annexions sans déclaration de guerre ne sont pas pacifiques et le même régime peut, pour assurer sa paix intérieure, unir son peuple par une guerre contre un ennemi extérieur. Voyons donc comment, malgré ses divisions en cités rivales, malgré la pression des empires voisins – ces deux éléments souvent conjugués – la Grèce garde au cœur le désir, exalté en trois œuvres éponymes, de cette paix rarement atteinte.

Les Grecs sont partagés en cités rivales : confédérations, protectorats, états fédéraux et ligues sont des formes d'alliances qui évoluent selon le parti au pouvoir et la recherche de l'hégémonie. Quand Périclès propose un Congrès pour « assurer à tous la sûreté de navigation et la paix » (Plutarque *Vie* 17, 1), Lacédémone refuse cet impérialisme athénien. Le conflit peut surgir aussi par leurs alliés : Corcyre, alliée d'Athènes, s'oppose à Corinthe, alliée de Sparte, alors d'autres alliés d'Athènes se soulèvent : Mégare, Samos, Byzance et l'Eubée : c'est ainsi que débute la guerre du Péloponnèse (-431). On voit s'affronter Lacédémone, invincible sur terre et soutenue par l'or perse, et Athènes, invincible sur mer. Mais Athènes est ravagée par un typhus qui tue 1/3 des Athéniens dont Périclès. Sous la pression de l'opposition entre oligarques et démocrates, sa mort laisse éclater l'impérialisme athénien décrit dans le dialogue des Méliens (*Thucydide* V, 84-114). L'expédition d'Alcibiade en Sicile (-415) relance la guerre d'Ionie, c'est la victoire de Sparte « grâce à l'alliance du Grand Roi » (Aristote, *Constitution d'Athènes* XXIX, 1). La capitulation d'Athènes (-404) abandonne par la Paix du Roi les cités d'Ionie. Mais alors, une troisième cité veut affirmer son hégémonie : Thèbes (-371) avec ses

bataillons sacrés menés par Pélopidas et Épaminondas. « Lorsque la plupart des gens parlent de paix, ce n'est là qu'un mot, en réalité, de par la nature, chaque cité ne cesse d'être engagée contre toutes les autres dans une guerre sans déclaration » (Platon, *Lois* I, 626).

Les empires voisins s'appuient sur la division des cités. Quand l'empire achéménide réduit en -499 la révolte de l'Ionie soutenue par Athènes, Darius, arrivé en Thrace avec alliance macédonienne, demande l'allégeance de toute la Grèce. Certains acceptent, d'autres refusent : éclatent alors les guerres médiques. Les Athéniens, seuls vainqueurs de Darius à Marathon (-390), deviennent les champions de la résistance à la Perse. Xerxès décide de revenir attaquer avec 100 000 combattants, une cavalerie et 1 307 navires. Un congrès à Corinthe réunit alors une alliance militaire (symmachie) des Hellènes sous le commandement spartiate, qui remporte les victoires : les Thermopyles et Salamine (-480), grâce à Thémistocle, puis Platées (-479). Athènes organise la Confédération de Délos (-477) dont les alliés par le tribut qu'ils versent paient sa flotte pour les défendre. Après la conquête de Chypre, la paix de Callias (-449) avec la Perse interdit aux forces maritimes perses l'accès à la mer Égée et fixe une zone démilitarisée de trois jours de marche (70 km) sur le littoral ionien : c'était une paix après déclaration et opérations de guerre. Mais c'est sans traité que se termine la tentative de conquête de l'Égypte perse par Athènes lancée en -459, elle tombe dans l'oubli ! Si la démocratie athénienne ne peut s'armer que si la guerre est déclarée, elle peut se faire sans être déclarée ! Ainsi Philippe de Macédoine, armé contre la Perse, évite les ambassadeurs athéniens tandis qu'il multiplie les annexions dès -357. Les Athéniens croient Eschine assurant que Philippe les aidera contre Thèbes, mais, allié à Thèbes, Philippe s'empare d'Amphipolis. Avec Démosthène, Hypéride et Lycurgue continuent à espérer un retour à l'hégémonie d'Athènes, n'admettant pas que des Macédoniens soient des chefs grecs. Philippe, vainqueur à Chéronée, réalise la ligue de Corinthe contre la Perse. Chéronée (-338) marque la fin de l'indépendance : guerre et paix échappent aux Grecs : la Grèce est intégrée à l'empire macédonien en lutte contre la Perse, puis à l'Empire romain (-146).

Pourtant, dès *l'Iliade*, l'antithèse Guerre et Paix est illustrée sur le bouclier d'Achille. Définie par des mariages et de la musique, des conflits réglés démocratiquement par un juge sur avis des Anciens, la cité en paix est un monde de labour, de moissons et de vendanges, où vaches et brebis pâturent tandis que les jeunes gens dansent (*Iliade XVIII*, 490-605). Loin de célébrer la gloire acquise par le mort au combat, c'est par sa vie en paix que Homère l'évoque : ainsi meurt Phérècle « dont les mains savaient faire des chefs-d'œuvre » (V, 61 ; d'autres assumaient l'héritage : « Phénops ne les accueillera pas, rentrant vivants du combat, et ce sont des collatéraux qui vont se partager ses biens » (V, 154) ; le plus souvent le mourant regrette sa vie paisible : « mon destin n'est pas de rentrer chez moi, dans la terre de ma patrie, pour la joie de ma femme et de mon fils tout enfant » (V, 685). C'est cette volonté inébranlable d'Ulysse de revenir gouverner en paix son royaume que décrit *l'Odyssée*. Le poète Hésiode célèbre l'âge d'or où l'on vit tranquille (*Théogonie*, 119) et souligne que la paix se mérite par la justice : « Dans les cités des justes... s'épand la paix nourricière de jeunes hommes, et Zeus au vaste regard ne leur réserve pas la guerre douloureuse » (*Trav.* 228-237). L'historien Hérodote met dans la bouche d'un Perse une piquante satire de la stratégie des Grecs alors que « Parlant la même langue, ils devraient mettre fin à leurs différends en usant de hérauts et de messagers et par tout autre moyen que les armes... » (*Enquête VII*). Mais l'artisan de paix le plus tenace est Périclès : à défaut d'obtenir de Sparte une paix durable, il prône le repli derrière les remparts et le refus de combattre ; quant au roi lacédémonien : « il eut vite fait de le corrompre à prix d'argent » (Plutarque *Vie de Périclès* 22,2) et devant l'Assemblée Périclès garde ce secret réutilisable : « dix talents dépensés par nécessité » (23,2) ! L'historien Plutarque loue sa clairvoyance : « J'aperçois déjà la guerre qui accourt du Péloponnèse » (8,8) ; il explique comment le stratège maintient la paix sociale en assurant des revenus au peuple : pour les rameurs (classe sociale non imposable, car elle ne possède que sa rame) : « chaque année il envoyait au-dehors 60 trières, montées par un grand nombre de citoyens, qui naviguaient pendant huit mois

et touchaient une solde » (11,4) ou « Pour la masse ouvrière, qui n'était pas enrôlée, Périclès ne voulait ni qu'elle fût privée de salaires ni qu'elle en touchât sans travailler et sans rien faire. En conséquence il proposa au peuple de grands projets » (5) : ce sont les travaux de l'Acropole. « Il ferma ainsi la porte à la guerre incessante et cruelle » (19, 1). Périclès mourant déclare : « Ce qu'il y a de plus beau et de plus grand dans ma vie, c'est... qu'aucun des Athéniens, autant qu'ils sont, n'a pris le deuil par ma faute » (38, 4), ce que confirme Thucydide, commentant le choix que font les Athéniens de Périclès comme stratège pendant la peste : « Tout le temps qu'il fut à la tête de la cité pendant la paix, il la dirigeait avec modération » (II, LXV, 5).

Toute l'œuvre d'Aristophane est empreinte d'un pacifisme ardent : Dicéopolis veut négocier une paix individuelle (*Les Acharniens* -425), puis l'auteur multiplie les attaques contre le belliciste Cléon (*Les Cavaliers* -424), pour inventer une menace féminine de grève de l'amour si on ne ramène pas la paix (*Lysistrata* -411). Les deux bellicistes, Brasidas et Cléon étant morts devant Amphipolis, on négocie quand Aristophane compose *La Paix* (-421) : le vigneron Trygée monte au ciel pour délivrer la Paix, captive de Polémos, tous les Hellènes l'aident ainsi qu'Hermès et grâce aux laboureurs attiques, elle apparaît, encadrée de la déesse des fruits (Opôra) et de celle des grandes fêtes, Théoria. La parabase vise l'actualité politique : « que les laboureurs... se rendent au plus vite aux champs, sans pique ni glaive ni javelot. Car tout ici est déjà plein d'une bonne vieille paix » (v. 553).

Après la capitulation d'Athènes (-404), la Paix du Roi (-374) soumet au Roi les cités d'Ionie en échange de l'hégémonie de Sparte en Grèce. Devant l'alliance de Sparte à la Perse, certains comme Isocrate, cherchent l'appui de la Macédoine. Dans le discours *Sur la Paix* (-356), l'orateur espère une unification grecque dirigée par Philippe et propose une réforme de la politique intérieure d'Athènes, l'indépendance de toutes les cités grecques pour fonder une nouvelle hégémonie sur la justice et l'indispensable union des alliés contre le danger perse, il est partisan, comme Xénophon (*Revenus*), des réformes d'Eubule. « J'affirme donc

que nous devons faire la paix... avec le monde entier, et appliquer... le traité... qui a été fait avec le Grand Roi et les Lacédémoniens et qui édicte que les Grecs seront libres, que les garnisons évacueront les villes étrangères et que chacun sera maître de son territoire : nous n'en pourrions trouver de plus juste ni de plus avantageux pour notre cité » (*Sur la Paix*, 16).

Démosthène – après avoir appelé en vain les Athéniens à s'armer et dénoncé les espions qui rapportent au roi les décisions de l'Assemblée dans *Les Philippiques* – devant l'annexion d'Olynthe, se rallie à contrecœur, dans le très court discours *Sur la Paix* (-346), à la seule position raisonnable : « aucune mesure ne doit entraîner la rupture de la paix qui existe » (13). Philippe revendiquant la maîtrise de l'Amphictyonie de Delphes, Démosthène en dépit de son patriotisme se résigne à la Paix de Philocrate par crainte d'une coalition contre Athènes.

En conclusion, divisés par le régime des cités, attaqués par les royaumes voisins, les Grecs n'ont cessé de désirer cette paix trop rarement obtenue. Plus que la prospérité, le commerce et l'approvisionnement en blé, elle assure à leurs yeux le bonheur conforme à l'ordre de la nature parce que : « En temps de paix, les fils ensevelissent leurs pères, en temps de guerre les pères ensevelissent leurs fils » (*Hérodote Enquête I*, 87).

À RETENIR

Par son organisation en cités rivales en quête d'hégémonie et sa situation entre les royaumes perse et macédonien, la Grèce antique n'a que rarement pu atteindre la paix à laquelle elle aspirait pourtant.

Si vis pacem, para bellum

par Isabelle Clochard

Cette citation latine et tronquée de l'auteur romain Végèce est l'une des plus galvaudée de la culture occidentale. Quelles sont ses origines ? Que signifie-t-elle ? Qu'illustre-t-elle et est-elle encore d'actualité ?

Origines de cette citation

La citation latine originelle est plus longue : « *Igitur qui desiderat pacem praeparet bellum* » et se traduit par « Donc, que celui qui désire la paix, prépare la guerre ». Cette phrase est extraite du Prologue du Livre III de l'*Epitomia rei militaris*, connu également sous le nom *De re militari*, traitant de la tactique militaire romaine. Cette œuvre de pédagogie militaire a été composée par Publius Flavius Vegetius Renatus, haut fonctionnaire impérial et patriote engagé de la fin du IV^e siècle après J.-C. ; directement rattaché à l'empereur romain, il accompagnait l'empereur pendant ses voyages et ses opérations militaires. Végète ou Végèce est également un écrivain ; très certainement chrétien, il est l'auteur d'œuvres dont le succès n'a jamais faibli et ce, jusqu'à l'époque moderne. Il a acquis de grandes connaissances dans l'art militaire et vétérinaire ; son deuxième ouvrage traite d'ailleurs de ce sujet. Cette phrase a été rédigée pendant l'empire romain tardif qui non seulement préparait la guerre mais la faisait de manière très concrète et sans discontinuité. La paix, en Italie et dans les provinces, même pendant la *Pax Romana*, était quelque peu relative car des guerres constantes et rudes ne cessaient d'éclater. Cette doctrine est donc celle avant tout d'un empire romain, de nature belliciste, économiquement et militairement lié à la guerre de conquête. Après ladite conquête, les souverains étaient également contraints de défendre leur royaume : la préparation de la guerre était donc la clé de voûte de l'hégémonie romaine. La réalisation de la guerre était une réalité consubstantielle à l'empire ; sans ces conflits, l'empire était voué à périr. Végèce rédige donc ce traité dans un contexte plus que troublé :

l'empire romain d'Occident est en phase de déclin face aux peuples barbares. Végèce n'invente pas pour autant ce concept ; Cicéron affirme plus ou moins la même idée avec son précepte « *Si pace fui volumus, bellum gerendu est* », signifiant « Si nous voulons jouir de la paix, nous devons faire la guerre. » Cette réflexion est attestée également chez un autre auteur latin, Cornelius Nepos ; cette stratégie de dissuasion était donc plus ou moins connue de tous. Sa forme abrégée apparaît à l'époque moderne et devient alors : « *Si vis pacem, para bellum* » mais cette formule n'existe pas en tant que telle chez cet auteur romain. Elle est attestée au début du XIX^e siècle ; Louis Antoine de Bourrienne, secrétaire de Napoléon Bonaparte, la mentionne dans ses mémoires. Elle a connu une fortune politique et rhétorique considérable, du maréchal de Saxe à Frédéric II de Prusse. Pour Végèce, cet adage fait partie d'une trilogie stratégique : pour préparer la guerre, il faut une bonne préparation militaire, une formation rigoureuse des soldats et un art tactique. Il ne s'agit pas de glorifier la course aux armements mais bien de faire l'éloge de la dissuasion par la préparation.

Ses différents sens

Pour parvenir à la paix, selon Végèce, il faut se préparer à la guerre. Le prologue du Livre III s'insère dans une argumentation plus large sur la nécessité d'une discipline préventive ; il fait l'éloge de la dissuasion par la préparation armée. Ce manuel compile des faits d'armes du passé ; c'est un ensemble de propositions adressées à l'empereur pour sauver l'empire romain de la catastrophe. Un compromis qui peut sembler dérangeant de premier abord car les deux mots « paix » et « guerre » s'opposent habituellement. Si l'on souhaite la paix, on doit alors être assez impressionnant par les forces armées pour ne pas se faire attaquer. Se préparer à faire la guerre est alors un bon moyen de se rassurer quant à sa capacité à sortir vainqueur d'un éventuel conflit. Cette idée est fondée sur le gouvernement de et par la peur ; faire peur à l'autre parce que j'ai peur de lui ; c'est l'incarnation même de la dissuasion militaire. La paix s'obtient seulement lorsque l'on est capable d'affronter l'adversaire si toutefois une attaque ennemie

survient. La paix ne s'obtient pas par la faiblesse, elle se construit par la force et ne peut être conservée qu'avec la menace des armes. Un État bien armé décourage les agressions ; les adversaires réfléchissent à deux fois et la préparation militaire devient alors un rempart contre les conflits. Cette philosophie traverse les siècles et reste d'actualité dans les relations internationales modernes actuelles ; c'est entre autres le principe de la dissuasion. Les partisans de cette maxime estiment que la dissuasion préserve la paix. Ce concept repose toutefois sur un paradoxe apparent ; il faut investir plus ou moins massivement dans l'armement pour éviter la guerre. La dissuasion remplace en quelque sorte l'affrontement. Les ressources militaires servent de garantie, elles protègent sans pour autant être utilisées. Cette vision stratégique influence encore actuellement les politiques de défense nationales. Cette maxime inspire également la doctrine défensive de dissuasion nucléaire, fondée sur la capacité d'un pays à infliger des dommages inacceptables à un adversaire qui voudrait l'attaquer. La dissuasion repose sur la possession de l'arme nucléaire mais aussi sur la capacité à l'utiliser par différents moyens qu'ils soient terrestres, maritimes et aériens. Pour un État, le but n'est pas alors d'éviter une confrontation mais d'éviter une guerre majeure sur son sol. La dissuasion, conçue comme un équilibre de la terreur, est celle qui a prévalu pendant la guerre froide. Le risque de destruction mutuelle a évité une confrontation directe entre les deux grandes puissances, les États-Unis et l'URSS. Les deux blocs ont accumulé des arsenaux capables de détruire la planète : aucun des deux n'a alors osé déclencher directement le conflit. La paix devient la résultante de l'équilibre de la terreur. Les budgets d'armement reposent encore sur ce raisonnement, les Usa, la Chine et la Russie incarnent cette logique de guerre préventive ; leurs dépenses militaires colossales visent à maintenir leur position dominante. Mais peut-on vraiment faire la paix en se préparant à la guerre ? Les détracteurs de cet adage soulignent que l'accumulation d'armes crée un faux sentiment de sécurité : si chaque pays se sent menacé par l'armement de ses voisins, cela peut

entraîner une escalade militaire dangereuse. Il ne faut pas oublier que cette maxime a été composée alors que l'empire romain était en déclin.

Ce qu'elle illustre et son actualisation

Cet adage est à l'origine du concept de dissuasion ; si on sait se défendre, qu'on en a les moyens et en fait la démonstration préventive, l'ennemi potentiel n'attaquera pas, et on restera en paix. Cette expression influence également la terminologie militaire moderne ; le calibre 9 millimètres *Parabellum*, conçu en 1902, par Georg Luger, tire son nom de cette locution. Cette munition est l'une des plus utilisées au monde par les forces armées et policières. Les États d'Europe, actuellement en train de se réarmer face à la guerre d'Ukraine, illustrent cet adage. La perception d'une Russie belliqueuse inspire une peur compréhensible ; la Pologne, la Finlande et les Pays baltes sont passés en « mode dissuasion forte ». Lors du 14 juillet dernier, le Président de la République a souhaité une démonstration de puissance et d'unité et ce, avec un défilé de tous les records, avec, au sol, près de 7 000 militaires, une trentaine d'hélicoptères et une centaine d'avions dans les airs. Cet événement se déroule dans un contexte international marqué par la guerre en Ukraine et les enjeux de la défense du continent. Selon l'Élysée, c'est « le réveil stratégique européen » et l'incarnation d'une « armée prête au combat » ; 35 pays engagés dans les discussions autour des garanties de sécurité à l'Ukraine ont été invités à participer au défilé. Le Président a souhaité une telle démonstration de force pour incarner sa politique étrangère et illustrer la hausse du budget qu'il a décidée. 36 milliards de dépenses militaires supplémentaires viennent d'être approuvés par les députés français : lors de ses dix ans de présidence, le budget défense a doublé. Selon l'Élysée, la France souhaite envoyer « un signalement stratégique, un message selon lequel les armées puissantes sont capables d'entrer en premier dans un conflit. » En montrant sa capacité à se défendre ou à infliger des représailles, un pays réduit ainsi ses chances d'être attaqué. Ce principe trouve également

une reconnaissance partielle dans le droit international contemporain à travers le concept de légitime défense. L'article 51 de la Charte des Nations unies reconnaît le « droit naturel de légitime défense individuel ou collectif », impliquant le droit des États de maintenir des capacités défensives. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord incarne institutionnellement cette philosophie ; l'article 5 établit qu'« une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes. » Cette dissuasion collective vise ainsi à préserver la paix par la démonstration de forces.

À RETENIR

Cette maxime latine pose les fondements de la dissuasion mais elle soulève aussi des questions complexes sur la relation entre la force militaire et la paix. La paix peut-elle être vraiment armée ? Cette logique peut entraîner une course aux armements ainsi qu'une escalade des tensions, ce qui pourrait rendre la guerre plus probable que la propre prévention. Cette idée n'est pas pacifiste mais plutôt réaliste ; il s'agit en fait bien plus d'une volonté de conquête que de paix.